

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL .****SEANCE DU 12 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Excusés : Ernest DURAND.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Commune – Désignation des représentants aux commissions de travail de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA) (annule et remplace la délibération n° 2021/19 du 15 avril 2021)**

La commune ayant décidé d'embaucher **Monsieur Cédric Fabre**, ce dernier a dû **démissionner de son poste de conseiller municipal**. En conséquence, le **siège de représentant de la commune à la commission Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes (CCLPA) est désormais vacant**. M. le Maire rappelle que les membres du Conseil de Communauté ont décidé la **création de dix commissions de travail au sein de la CCLPA, à savoir :**

Commissions de travail

Economie/ZAE  
Petite enfance  
Culture et Patrimoine  
Enfance, jeunesse, Sport  
EHPAD  
Matériel et Espaces Verts  
OM et Environnement  
Tourisme et Aquaval  
Urbanisme/SPANC  
Voirie

Vice-Président

M. Frédéric MOLIÈRES  
Mme Nathalie ARMENGAUD  
M. Alain BERTHON  
Mme Christine VALÉRO  
M. Gilbert VERNHES  
M. Didier VIALA  
M. Claude ALBA  
M. Jean-Jacques AYRAL  
M. Christian GALZIN  
M. Michel COLOMBIER

Chaque commission est **composée d'un représentant de chaque commune désignée par les conseils municipaux**.

M. le Maire rappelle que la désignation des membres doit avoir lieu à bulletin secret, **sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir** (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas recourir à l'article L 2121-21 du CGCT ;
- Désigne les représentants suivants pour siéger aux différentes commissions communautaires :

Economie/ZAE	M. Ernest DURAND
Petite enfance	Mme Brigitte BILLOUX
Culture et Patrimoine	Mme Michèle PRAT
Enfance, jeunesse, Sport	Mme Michèle PRAT
EHPAD	Mme Carole COUSIN
Matériel et Espaces Verts	M. Thierry VIALARD
OM et Environnement	Mme Nelly PINEL
Tourisme et Aquaval	Mme Zalifaou BERNÈS
Urbanisme/SPANC	M. Bruno BERTHOUMIEUX
Voirie	M. Michel BELAVAL

**Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de Séance : Michel Bélaival

